



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 11 décembre 2025

**Objet de la délibération**

**DECISION MODIFICATION N°2 DU BUDGET ANNEXE DU PORT**

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LÉ BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Claudine CORPART pouvoir à Michèle DOLLÉ , Joël TRÉCANT pouvoir à Jacques KERZERHO , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT , Aline LE FUR pouvoir à Valérie MAHÉ .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Frédéric TOUSSAINT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2025.12.015

**Rapporteur : Roselyne MALARDÉ**

Le budget primitif du Port a été adopté le 27 mars 2025 et la décision modificative n°1 a été votée le 30 octobre dernier. Cependant, afin de pouvoir comptabiliser une régularisation comptable, il y a lieu d'abonder le chapitre 67 des dépenses exceptionnelles.

Il est ainsi proposé une décision modificative n°2 du budget annexe du Port :

<b>CHAPITRE 67 – DEPENSES EXCEPTIONNELLES</b> 673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+500.00€
<b>CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b> 604 – Achats d'études et de prestations de service	-500.00€
<b>TOTAL</b>	<b>0.00€</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants,  
**Vu** la délibération du 30 octobre 2025,  
**Vu** l'avis de la Commission « Ressources » en date 24 novembre 2025,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la décision modificative N°2 du budget annexe du Port

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,



*Michèle DOLLÉ*  
**Michèle DOLLÉ**